



DISPOSITIF ELECTORAL – LE CENTRE FM **ELECTIONS COMMUNALES ET PROVINCIALES 2018**

Elections communales

La zone de couverture du Centre FM étant assez vaste (13 communes), nous avons choisi de nous concentrer sur les 4 communes les plus importantes de la zone :

- La Louvière (80 719 habitants au 01/01/2017) ;
- Binche (33 545 habitants au 01/01/2017) ;
- Manage (23 131 habitants au 01/01/2017) ;
- Morlanwelz (19 013 habitants au 01/01/2017) ;

Pour les élections communales, il s'agira de tribunes électorales d'une durée totale de sept minutes maximum dont deux minutes pour une conclusion. Les questions seront identiques pour chaque candidat(e). Dans la conclusion, celui-ci (celle-ci) pourra aborder ou revenir sur une problématique qui lui tient à cœur.

Ces tribunes électorales seront diffusées deux fois par jour (une fois en matinée ; une fois dans l'après-midi) du lundi 08 au jeudi 11/10/2018. Une journée est consacrée à chaque commune.

Nous retiendrons pour ces tribunes les partis politiques traditionnels déjà représentés au conseil communal ou, à défaut, les listes qui dans certaines communes leur sont assimilées ou apparentées d'un point de vue idéologique. Les autres listes démocratiques auront droit à un temps d'antenne identique dans l'émission-magazine « Centre FM & Vous » diffusée le lundi entre 18h et 19h (une seule diffusion).

La diffusion des tribunes électorales (jour de diffusion) s'effectuera dans l'ordre décroissant selon un critère démographique : le nombre d'habitants au 1er janvier 2017 (voir ci-dessus).

La diffusion des tribunes électorales (heure de diffusion) s'effectuera dans l'ordre décroissant du résultat des dernières élections communales.

Elections provinciales

La zone de couverture du Centre FM étant assez vaste (13 communes), nous avons choisi de nous concentrer sur le district de La Louvière, qui regroupe les communes de La Louvière, Estinnes, Morlanwelz et Binche suite à la récente réforme des circonscriptions électorales.

Pour les élections provinciales, il s'agira de tribunes électorales d'une durée totale de sept minutes maximum dont deux minutes pour une conclusion. Les questions seront identiques pour chaque candidat(e). Dans la conclusion, celui-ci (celle-ci) pourra aborder ou revenir sur une problématique qui lui tient à cœur.

Ces tribunes électorales seront diffusées deux fois par jour (une fois en matinée ; une fois dans l'après-midi) le vendredi 12/10/2018.

Nous retiendrons pour ces tribunes les partis politiques traditionnels déjà représentés au conseil provincial du Hainaut ou, à défaut, les listes qui leur sont assimilées ou apparentées d'un point de vue idéologique. Les autres listes démocratiques auront droit à un temps d'antenne identique dans l'émission-magazine « Centre FM & Vous » diffusée le lundi entre 18h et 19h (une seule diffusion).

La diffusion des tribunes électorales (heure de diffusion) s'effectuera dans l'ordre décroissant du résultat des dernières élections provinciales.

.....

Il sera fait appel à un journaliste professionnel afin d'avaliser et gérer ce dispositif électoral.

Tout animateur, journaliste ou membre de l'asbl Horizon 2000 ou de l'équipe radio du Centre FM qui serait candidat(e) aux élections sera absent de l'antenne pendant la période électorale (du 14 juillet au 14 octobre 2018).

Les tribunes électorales seront également disponibles via le site internet de la radio. Durant la période de référence, aucune publicité pour les candidat(e)s ne sera effectuée ni sur antenne ni sur les réseaux sociaux (page Facebook du Centre FM), à l'exception d'une auto-promo relative aux jours et heures de diffusion des tribunes électorales. De plus, nous n'aurons pas recours à l'interactivité dans les programmes et nous ne comptons pas diffuser de résultats de sondages.

Le présent dispositif s'inscrit dans le cadre du Règlement du Collège d'avis du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel du 29 novembre 2011 relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale. Tout ce qui est prévu par ce règlement est de facto d'application.